



**COMPTE-RENDU
DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
DU MARDI 19 MARS 2019**

Le mardi 22 mars 2019 à 20h00, les membres du Conseil du 19^e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie, sur convocations à eux adressées, le mercredi 13 mars 2019 par le Maire du 19^e arrondissement, conformément aux dispositions des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, et simultanément affichée à la porte de la Mairie.

Étaient présent-e-s :

MM. AHOUDIAN, AMORY, Mmes BARANDA, BROSEL, MM. CHERFA, CHICHE, DAGNAUD, DAOUDA-KOUADIO, Mmes FILOCHE, FUCHS, GAILLANNE, M. GAU, Mme GAUTREAU, M. JOMIER, Mme KONÉ, MM. LAPEYRE, LERT, MADEC, Mmes MERZI, MINDAY, MM. NAWROCKY, NORDMAN, Mmes ONGHENA, SOLANS, MM. THÉBAULT, TINTI, WANG.

Ont donné pouvoirs pour les représenter :

Mme JEMNI à M. MADEC, Mme MALAI à M. CHERFA.

Absent-e-s excusé.e.s :

M. BOHBOT, Mme DAREAU, M. GIANNESINI, Mmes GRAPIN-DAGORNO, GUY, HOLLARD, MM. JOURNO, KOCH, Mme LANIESSE, MM. MABILEAU, PENINO, Mmes POUDIOT, RICHARD.

Le quorum était atteint à l'ouverture de la séance et pendant toute sa durée, la majorité des membres du Conseil d'arrondissement étant présente.

M. DAGNAUD déclare la séance du Conseil d'arrondissement ouverte en saluant le public qui s'est déplacé pour venir assister aux débats.

Mme FILOCHE est entrée au point 3 de l'ordre du jour, elle n'a donc pas voté les 2 points précédents.

Sont ensuite votées les délibérations suivantes inscrites à l'ordre du jour :

1. D192019005 Désignation de la secrétaire de séance.

M. DAGNAUD propose à M. GAU, benjamin des élu.es présent-e-s, d'assurer les fonctions de secrétaire de séance. M. GAU accepte cette responsabilité.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 2 pouvoirs écrits

- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

2. D192019006 Adoption du compte rendu de la séance du 22 janvier 2019

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. DAGNAUD demande au Conseil d'arrondissement d'inscrire un vœu supplémentaire à l'ordre du jour, les présidents de groupes en ayant été informés. Il s'agit d'un vœu relatif à une réforme en cours, de réorganisation de la gouvernance des établissements scolaires, qui suscite des inquiétudes. Il demande de délibérer sur l'ajout de ce vœu à l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement. L'inscription du vœu est adoptée.

[Entrée de Mme FILOCHE]

M. François DAGNAUD, rapporteur :

3.2019 DEVE 32 Subventions (10760 euros) à 18 associations dans le cadre de l'appel à projets 2019 relatif au « Printemps des cimetières ».

Élu ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme ONGHENA

Mme ONGHENA présente la délibération. Il s'agit de la deuxième édition de ce programme qui se déroulera le 19 mai prochain. Dix-huit projets ont été retenus, qui visent à mettre un peu d'animation dans les cimetières parisiens. Comme l'année dernière, elle précise que son groupe votera contre, considérant qu'un cimetière est un lieu de recueillement et que les ballades chantées ou hommages en musique ne sont pas appropriés dans un tel lieu, même si les associations signent une charte. Son groupe votera contre.

M. DAGNAUD entend les réserves exprimées l'année passée, en amont de la première édition du Printemps des cimetières. Toutefois, les appréhensions exprimées à ce moment-là, n'ont pas été confirmées. L'opération s'est bien passée. Il est juste de rappeler la singularité des cimetières parisiens, qui méritent d'être respectés dans le cadre de ces animations, ainsi les projets prévus respectent évidemment leur sérénité et tranquillité. Le 19^{ème} arrondissement est concerné par un projet sur le cimetière de la Villette. Il s'agit de promenades contées autour de la botanique, un projet respectueux de cette sérénité. Quoi qu'il en soit, la réserve de principe est entendue. La délibération est soumise à l'approbation du Conseil.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à la majorité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 29 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 1
- Nombre d'abstentions : 0

4. 2019 DFA 17 Avenant n° 3 à la CODP pour l'installation et l'exploitation des colonnes et de mâts porte-affiches du 27 octobre 2005

Élu ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme ONGHENA

Mme ONGHENA rappelle que, lors des derniers Conseil de Paris et Conseil d'arrondissement, la délibération nécessaire a été adoptée pour renouveler le contrat d'exploitation de J.C Decaux des 550 colonnes Morris et 700 porte-mâts d'affiches. L'appel d'offre a dû être relancé, car la sécurité juridique de la consultation n'était pas garantie. Il manquait une délibération du Conseil de Paris, interdisant le non-cumul de la redevance et taxe sur la publicité extérieure. Le marché expire le 26 avril 2019, il est nécessaire donc de procéder à un avenant. Néanmoins, la redevance générée par l'avenant ne rapportera que 2,5 millions d'euros, et ne compensera pas les pertes liées au retard du nouveau marché, soit 3,5 millions d'euros. Les erreurs à répétition sur les marchés publics de la Ville faisant perdre de l'argent sont soulignées. Néanmoins, son groupe votera favorablement.

M. DAGNAUD apporte quelques précisions et rappelle que d'autres facteurs interviennent dans cet avenant technique de quelques mois, au-delà de la sécurité juridique largement débattue. Il s'agit de délais de fabrication et de pose de ce nouveau mobilier. Il y a un ajustement technique pour accompagner son déploiement à l'échelle du territoire parisien, qui amène à cet avenant de prolongation de 6 mois, assez mineur dans le fond. La prolongation de l'avenant se traduira par des recettes supplémentaires (2,5 millions non négligeables) pour financer d'autres projets.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 29 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 29 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

5. 2019 DFA 18 Contrat de concession de services relative à la conception, la fabrication, la pose et l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local supportant de la publicité

Élu ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme ONGHENA, Mme KONÉ

Mme KONÉ présente la délibération qui porte sur un contrat de concession des panneaux d'affichage extérieur, destinés à recevoir des informations non publicitaires. La position de son groupe n'est pas celle d'une opposition de principe à l'affichage dans la ville, au contraire, il leur semble essentiel qu'une ville utilise des supports multiples pour communiquer et informer les habitants. Le groupe de Mme KONÉ est favorable à la présence de ce type de mobilier dédié à la communication municipale ou culturelle sur le territoire. Or, malgré une forte présence de la publicité dans l'espace public, cette délibération semble ouvrir la voie à une implantation publicitaire encore plus importante. Il est notamment indiqué que la surface publicitaire ne devra pas excéder celle dédiée à l'information municipale, sans plus de précisions. Dans le cas où le partage de l'espace serait de l'ordre de 50/50, la place de la publicité serait donc loin d'être accessoire. Les informations au sein de cette délibération ne permettent pas de déterminer la quantité d'espace sur ces mobiliers urbains qui sera occupée par la publicité. C'est la raison de l'abstention de son groupe.

En revanche, le groupe se félicite que la Ville de Paris devienne propriétaire du mobilier à l'issue du contrat, au bout de cinq ans. Une demande habituelle des écologistes sur bon nombre de concessions de services. Ils se félicitent de l'attention portée à l'impact écologique

des mobiliers, dont les matériaux seront durables, 100% recyclables ou ré-employables, avec des procédés d'écoconception qui maximisent leur durée de vie. Il y a une réduction significative de leur consommation électrique, de l'ordre de - 70% par rapport au contrat précédent. L'impact environnemental sera suivi et mesuré par le concessionnaire et les résultats portés à la connaissance de la Ville. Les écologistes seront attentifs au respect de ces engagements.

Mme ONGHENA, ajoute que la délibération proposée fait suite à une double annulation par le Conseil d'État ces deux dernières années. Une première fois en septembre 2017, le contrat comprenait alors l'exploitation d'écrans numériques, prohibés par le règlement local de publicité, et une deuxième fois en février 2018. Depuis décembre 2017, les panneaux publicitaires ne sont plus exploités, la perte de redevance pour les finances municipales est de 40 millions d'euros. Son groupe est toujours circonspect sur la capacité énorme de la Ville à s'égarer dans ces procédures de marchés publics, ce qui a des conséquences non négligeables pour les contribuables parisiens et pénalise également des projets d'intérêt majeur pour le territoire. Néanmoins, son groupe votera pour cette délibération, en soulignant le problème récurrent.

M. DAGNAUD entend qu'au-delà des critiques, le groupe de l'opposition apportera son vote. Il rappelle que la principale difficulté de l'opération a résidé dans la nécessité de dissocier en deux marchés, un marché jusqu'à présent unique. Il y a eu un travail de reconfiguration de chacun de ces marchés, un exercice compliqué, mené à terme dans le respect des intérêts de la ville et des contribuables parisiens. Malgré ces aléas, les choses sont très bien engagées.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 29 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 21 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 8 (EELV)

M. Mahor CHICHE, rapporteur :

6. 2019 DAC 550 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Raymond Loreau, 8 rue Gaston Pinot à Paris 19^e

Élu ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, M. NAWROCKI

M. NAWROCKI présente l'hommage à Raymond LOREAU, ancien résistant, jeune homme du 19^{ème} arrondissement. Il exprime d'abord sa satisfaction devant la décision d'apposer deux plaques commémoratives. L'une au nom du résistant et brigadiste espagnol Domingo TEJERO PÉREZ, très actif à Paris, combattant l'occupant nazi sans relâche, il fut blessé par la police et mourut en 1942 à l'hôpital Saint-Louis. L'autre plaque bientôt apposée concerne Raymond LOREAU, cheminot et militant communiste du 19^{ème} arrondissement. Dès 1938, il aide les républicains espagnols, que le gouvernement français fait interner dans des camps du sud de la France. Résistant de la première heure, Raymond LOREAU participe aux initiatives de jeunes communistes du 19^{ème} arrondissement dès 1940 et entre par la même occasion dans la clandestinité. Arrêté le 2 février 1944, interné à Fresnes en le 12 mars 1944 et fusillé au mont Valérien le 20 mai 1944 à 23 ans. C'est un des rares résistants qui n'avait pas de plaque dans le 19^{ème} arrondissement. Un hommage est aussi rendu à Robert ENDEWELT, ancien communiste du 19^{ème} arrondissement, à qui les valeurs du CNR étaient chères, inhumé récemment au Père Lachaise.

M. DAGNAUD remercie pour ces rappels importants, ajoutant que l'arrondissement sait se souvenir. Honorer la mémoire de celles et ceux qui ont servi ce territoire et les valeurs qu'il porte, est une façon de se tourner vers l'avenir.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 29 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 29 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Dan LERT, rapporteur :

7. 2019 DCPA 9 Convention d'Occupation du Domaine Public (CODP) pour l'installation et l'exploitation d'installations photovoltaïques et de la convention d'objectifs (subvention)-Budget participatif

Élu ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, M. LERT

M. LERT annonce en préambule sa satisfaction à porter cette délibération, qui marque un pas important dans la transition énergétique à Paris. Il s'agit de conventionner la première coopérative citoyenne parisienne de production d'énergies renouvelables à partir de panneaux photovoltaïques. La délibération ouvre la voie à une production citoyenne d'électricité verte, à la fois locale et renouvelable, une étape est franchie. La volonté de se diriger vers un modèle énergétique plus sobre, responsable et innovant s'inscrit dans le nouveau Plan Climat de la Ville, qui s'est fixé de nouveaux objectifs ambitieux, notamment en matière d'énergies renouvelables. En 2030, l'objectif est de 45% d'énergie consommée d'origine renouvelable, de récupération, dont 10% produits localement. En 2050, ce sera 100% d'énergies renouvelables et 20% produits localement.

Le Plan Climat dessine deux axes pour atteindre ces objectifs :

- utiliser des énergies existantes comme l'énergie solaire et photovoltaïque ;
- soutenir l'implication citoyenne pour la production d'énergies renouvelables, dont la création de ces coopératives citoyennes porteuses de projets.

Le projet EnerCit'IF présenté aujourd'hui réunit ces deux axes, et propose aux Parisiens de devenir coproducteurs d'électricité renouvelable en devenant sociétaires d'une coopérative qui installe, finance et exploite de petites et moyennes centrales solaires sur les toits de Paris. Ce mouvement citoyen rassemble à ce jour des dizaines de coopérateurs, tous engagés dans le développement des énergies renouvelables à Paris. EnerCit'IF travaille avec deux bureaux d'étude.

Le soutien de cette initiative de production décentralisée d'énergies renouvelables par la Ville est essentiel pour encourager la production locale, et permettre à chacun de devenir acteur de la question énergétique. Le soutien de la Ville de Paris s'élève à 2 millions d'euros, pour l'ensemble des projets proposés par EnerCit'IF. 680 000 euros iront à EnerCit'IF pour financer à 65% les investissements nécessaires aux installations solaires, photovoltaïques, sur les toits de neuf bâtiments publics à Paris, dont les toits du collège Brassens dans le 19^{ème} arrondissement.

Il y a dans ce projet, en germe, une véritable dynamique locale et parisienne, qui a vocation à s'étendre. L'ensemble de la filiale des énergies renouvelables en Ile-de-France est concernée avec les créations d'emplois que cela suppose. Le 19^{ème} arrondissement s'inscrit au cœur de cette démarche, car des habitants engagés participent à EnerCit'IF. L'énergie produite de manière coopérative sera distribuée par Enercoop, installée dans le 19^{ème} arrondissement.

C'est une grande fierté d'accueillir ce projet dans le 19^{ème} arrondissement, précurseur, avec les citoyens engagés, en matière de transition énergétique. En conclusion, la DLH 39 (n°6 de l'OJ) est reliée à ce projet.

M. DAGNAUD remercie d'avoir fait le lien entre les deux projets, qui s'inscrivent dans le même cadre du projet Quartier Populaire/Énergie Positive, qui concrétise et manifeste l'engagement pionnier de l'arrondissement dans cette logique de transformation écologique de la ville. C'est une contribution concrète et innovante.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 29 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 29 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Éric THÉBAULT, rapporteur :

8. 2019 DAC 33 Subvention (900 000 euros) et avenant à convention avec l'association Le théâtre Paris Villette

Élu ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, M. THÉBAULT

M. THEBAULT dit un mot rapide sur ces trois délibérations de soutien à des institutions culturelles, la subvention pour le théâtre Paris Villette, la subvention à la Philharmonie (avec le projet de la Cité des enfants), et le FRAC pour se féliciter de la présence de ces établissements et de leurs équipes dans l'arrondissement. Le Théâtre Paris Villette est dirigé par un duo actif au plan artistique, mais aussi sur l'action culturelle. Le projet de la Philharmonie des enfants qui s'annonce est une bonne nouvelle et la réponse à une vraie demande, tant les ateliers de la Cité de la Musique étaient pris d'assaut. Par ailleurs, la Ville renouvelle cette année son engagement et son attention à l'égard du FRAC, pour son action avec le territoire qui l'environne.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 29 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 29 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

9. 2019 DAC 142 Subventions (6 000 000 euros), convention et avenant avec l'établissement public Cité de la musique Philharmonie de Paris (19e)

Élu ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, M. THÉBAULT

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 29 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 29 dont 2 pouvoirs écrits

- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

10. 2019 DAC 217 Subvention (100 000 euros) et avenant avec l'association Fonds Régional d'art contemporain d'Ile de France (19e).

Élu ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, M. THÉBAULT

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 29 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 29 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Adama DAOUDA-KOUADIO, rapporteur :

11. 2019 DDCT 32 Subvention (123 000 €) à 22 associations et 10 conventions pluriannuelles d'objectifs, pour le financement de 23 projets au titre de l'intégration.

Élu ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, M. DAOUDA-KOUADIO

M. DAOUDA-KOUADIO présente la subvention, et l'association qui œuvre pour l'intégration et la sensibilisation citoyenne et républicaine. Son action façonne une certaine autonomie et la liberté de participer à la vie économique. Par rapport à cette situation, l'Europe a prévu un budget très conséquent. C'est une fierté d'aider ces immigrants à s'intégrer, à se sensibiliser sur certaines valeurs, et une fierté de demander un vote favorable.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 29 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 29 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Léa FILOCHE, rapporteure :

12. 2019 DAE 6 Budget Participatif - Subventions (54 000 euros) et conventions avec 3 structures du réemploi textile et de la mode responsable.

Élu ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme MINDAY, Mme FILOCHE

Mme MINDAY présente la délibération et déclare le soutien du groupe écologiste à celle-ci. Il s'agit du réemploi textile. Les textiles sont une fraction non négligeable des poubelles à Paris. En moyenne, un Parisien jette dix à douze kilos de vêtements par an. Quelques chiffres sont rappelés en exemple. La consommation de textiles en France augmenté de 60% au cours des quinze dernières années, dans le mouvement de la « *fastfashion* ». L'industrie textile est devenue l'une des plus prédatrices en termes de consommation d'énergies naturelles, notamment de consommation d'eau. Elle émet quantité de gaz à effet de serre. Le réemploi est donc un vecteur intéressant d'une consommation plus responsable. Les Parisiens ont proposé

deux projets, qui permettent de financer aujourd'hui plusieurs structures, notamment dans le 19^{ème} arrondissement, l'association Le Comptoir de la Voûte, une entreprise qui a un atelier de tri de vêtements usagés. Les financements supplémentaires permettront d'améliorer l'activité de l'atelier de tri.

Mme FILOCHE ajoute que cette délibération est l'occasion de valoriser la place de l'économie sociale et solidaire dans l'arrondissement, un choix de la Mairie. Ainsi, la régie de quartier peut continuer son travail d'insertion. L'action de « Projet 19 », association qui porte de nombreux projets, est à cet effet saluée. Le dispositif est assez complet dans le 19^{ème} et permet de toucher toutes les thématiques.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 29 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 29 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

VOEUX

13. V192019008 Vœu relatif à la Dotation Horaire Globale des Collèges. Présenté par MM. François Dagnaud, Roger Madec, Sergio Tinti, Dan Lert et Mme Andréa Fuchs.

Élu ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme FUCHS, M. TINTI

Mme FUCHS, chargée dans l'équipe municipale des collèges, présente le projet de vœu concernant la baisse de la dotation horaire globale des treize collèges du 19^{ème}. Pour la deuxième année consécutive cette baisse est généralisée. Il s'agit en tout de quarante heures en moins et cela aura des impacts dès la rentrée prochaine : un alourdissement des effectifs dans certains établissements avec la fermeture de classes comme au collège Michelet, une forte limitation des dédoublements dans tous les collèges, la suppression ou le report d'options facultatives et l'arrêt des projets pédagogiques innovants, comme la classe bi-langues au collège Brassens. Derrière le discours officiel -la volonté de lissage entre établissements- , se trouve l'évidence moins avouable de la diminution des moyens alloués au second degré. En outre, les chefs d'établissement se retrouvent dans l'impossibilité de négocier quoi que ce soit, du fait de l'absence de marge du rectorat due à la mise en œuvre des CP à 12 en REP et du dispositif « devoirs faits ».

Le tassement indéniable de la démographie scolaire n'est pas une occasion de faire des économies, mais une opportunité pour renforcer l'attractivité des collèges du 19^{ème} par des projets éducatifs valorisants, afin de lutter efficacement contre les stratégies d'évitement scolaire. Les collèges de l'arrondissement sont nombreux à relever de l'éducation prioritaire, mais obtiennent néanmoins d'excellents résultats au diplôme national du brevet, proches de la moyenne parisienne, et un bon nombre d'élèves accèdent ensuite à des lycées renommés. Les moyens investis dans l'éducation prioritaire permettent d'obtenir ces résultats et de maintenir la mixité sociale tout en restant attractif pour les familles favorisées. Cette réussite est due essentiellement à l'engagement des enseignant.es et de l'ensemble des équipes pédagogiques et aux moyens qui leur étaient alloués jusqu'à ce jour.

Pour conclure, les collèges du 19^{ème} sont des modèles de réussite et d'innovation et les élu.es souhaitent qu'ils le demeurent, et que le rectorat revienne sur ces décisions.

M. TINTI intervient pour affirmer que des moyens supplémentaires doivent être assurés, afin que la réussite de chacun des élèves puisse être possible.

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu au vote.

Le vœu mentionné au visa est adopté

- Nombre de votants : 29 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 29 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

14. V192019009 Vœu relatif à la vigilance des directeurs/trices d'école assurant un rôle de proximité essentiel au fonctionnement des écoles. Présenté par MM. François Dagnaud, Roger Madec, Sergio Tinti, Dan Lert et Mme Yasmina Merzi.

Élu ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mmes MERZI, ONGHENA, GAILLANNE, SOLANS

Mme MERZI présente ce vœu qui exprime notre vigilance concernant des évolutions envisagées de direction des écoles dans le cadre du projet de loi de l'École de la Confiance ».

Le 19 février dernier, le projet de loi « L'École de la confiance » a été adopté. Dans ce cadre, un amendement parlementaire a été adopté, qui fusionnerai administrativement les écoles et collèges, avec le regroupement de plusieurs écoles sous responsabilité d'un collège.

Cet amendement, tel qu'il a été adopté est pour nous la négation à la fois de toute forme de confiance puisqu'il nie le principe même de concertation préalable avec l'ensemble des partenaires de l'École (agents, enseignants, syndicats, instances de parents d'élèves, etc.) et évidemment la Ville qui a la compétence directe de gestion des bâtiments ; Il est aussi la négation de tout le travail collaboratif mené par l'ensemble des directions des écoles du 19^{ème}, à Paris, et dans toutes les villes, un travail au plus près des élèves et des familles et au quotidien.

D'abord, la concertation préalable nécessaire dans un projet de loi, avec l'ensemble des partenaires de l'École (agents, enseignants, syndicats, la Ville, instances de parents d'élèves, etc.). Il nie aussi le travail collaboratif mené par l'ensemble des directions des écoles du 19^{ème}, à Paris, et dans toutes les villes au quotidien.

En enfin, cet amendement tel qu'il est proposé pourrait avoir des effets catastrophiques sur la dynamique des instances locales que sont les conseils d'école s'ils venaient à être transférés dans les collèges alors même qu'ils sont placés aujourd'hui sous la direction de l'école, au plus près de la réalité territoriale, des enjeux pédagogiques et des familles.

Le 19^{ème} travaille depuis des années avec tous les partenaires pour resserrer et fluidifier les liens entre famille, école et collège, et nous sommes très inquiets de l'orientation ouverte par cet amendement : le risque de suppression de la fonction de directeur d'école. Ces fonctionnaires de l'Éducation nationale, toujours très impliqués dans la vie de leur école et leur quartier, sont en première ligne pour relever tous les défis. Ils méritent d'être soutenus dans leurs fonctions.

Ce vœu émis par le Conseil d'arrondissement propose que leurs missions essentielles soient reconnues et préservées, et appelons tous les parlementaires parisiens porter nos demandes essentielles dans le cadre du dialogue qui reprend à l'occasion de l'examen qui doit prochainement avoir lieu.

Mme ONGHENA intervient, comprenant bien l'inscription tardive de ce vœu. La manière dont est rédigé le propos, mettre les écoles primaires sous dépendance des collèges, veut dire que l'on va envisager la scolarité d'une autre manière. Il est dommage, dans le texte proposé par M. DAGNAUD, que l'on parle peu de l'enfant. Or, un enfant en primaire n'a pas les mêmes attentes. Un directeur de collège ne s'adresse pas aux mêmes enfants qu'un directeur d'un

établissement primaire. Il serait utile, avec l'accord de tous, d'enrichir le vœu d'un paragraphe spécifique sur les enfants de moins de 10 ans. Néanmoins, Mme. ONGHENA votera ce texte.

Mme GAILLANNE ajoute que c'est un changement profond de la structure administrative de l'école ; cela crée une superstructure qui éloignera les équipes sans visée pédagogique. C'est l'occasion de dire l'opposition totale de son groupe au projet de l'École de la confiance, qui ne sert qu'à affaiblir encore plus le service public au projet du privé.

Mme SOLANS déclare le soutien du groupe écologiste.

M. DAGNAUD conclut sur l'utilité de ce vœu pour les débats du prochain Conseil de Paris.

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu au vote.

Le vœu mentionné au visa est adopté

- Nombre de votants : 29 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 29 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Roger MADEC, rapporteur :

15. 2019 DLH 16 Réalisation 22-32, rue des Lilas (19e) d'un programme de rénovation de 93 logements PLS par 1001 Vies Habitat

Élu ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 29 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 29 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

16. 2019 DU 59 Acquisition du lot n° 10 et de parties communes dépendant de l'ensemble immobilier en copropriété 113 avenue Jean Jaurès (19e).

Élu ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 29 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 29 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

17. 2019 DU 74 Cession par voie d'adjudication publique du lot de copropriété n° 123 situé 26 rue de l'Ourcq (19e).

Élu ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 29 dont 2 pouvoirs écrits

- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 29 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

MM. Roger MADEC et Dan LERT, co-rapporteurs :

18. 2019 DLH 39 Subvention accordée à ELOGIE SIEMP dans le cadre du budget participatif pour l'installation de panneaux solaires thermiques sur deux toitures

Élu ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 29 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 29 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Halima JEMNI, rapporteure :

19. 2019 DFPE 89 Subvention (23 239 euros) prorogation et avenant n° 3 à l'association L'Ile aux Trésors (19e) pour la crèche parentale (19e).

Élu ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 29 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 29 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

20. 2019 DFPE 146 Renforcer le lien parents - enfants par des activités partagées, ludiques et intergénérationnelles - Subventions (21 000 euros) à trois associations dont une avec convention

Élu ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 29 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 29 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

21. 2019 DFPE 147 Subventions et conventions avec cinq associations pour l'animation et le développement d'ateliers en direction des professionnel.le.s de l'accueil individuel dans le cadre des relais d'assistant.e.s

Élu ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 29 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 29 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

22. 2019 DFPE 160 Accord de principe prorogation d'un an des conventions pluriannuelles signées avec les associations gérants des établissements d'accueil de la petite enfance et avenants de prorogation de 16 établissements.

Élu ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 29 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 29 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mmes Halima JEMNI et Léa FILOCHE, co-rapporteuses :

23. 2019 DAE 14 Conventions d'occupation du domaine public avec les associations Etudes et Chantiers Ile-de-France (18e) et les Canaux (19e)

Élu ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 29 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 29 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

24. 2019 DASES 51 Subventions (134 500 euros) et conventions avec six associations pour le fonctionnement de 9 actions d'aide à l'insertion et de mobilisation dans le cadre des jardins solidaires.

Élu ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 29 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 29 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Adji AHOUDIAN, rapporteur :

25. 2019 DDCT 28 Subventions (211 600 euros) et conventions à 67 associations pour le financement de 71 projets dans les quartiers politique de la Ville - Première enveloppe 2019

Élu ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 29 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 29 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Jérôme AMORY, rapporteur :

26. 2019 DPSP 1 Subventions (228 050 euros) et conventions à 11 associations et SCIC dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2019.

Élu ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 29 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 29 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

27. 2019 DAC 474 Subventions (18 700 euros) aux dix-neuf comités d'arrondissement de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie

Élu ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 29 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 29 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

28. 2019 DAC 552 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Domingo Tejero Pérez, sur les grilles du Parc des Buttes-Chaumont, à proximité du 6 rue Manin à Paris 19^e

Élu ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 29 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 29 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Séverine GUY et M. Adjil AHOUJIAN, co-rapporteurs :

29. 2019 DDCT 25 Approbation du Projet Réseau EIF-FEL (« Fonds Asile Migration Intégration » (FAMI) - programmation 2014-2020), conventions pluriannuelles de partenariat, subvention (179 417 € / 2019)

Élu ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 29 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 29 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Fatoumata KONÉ, rapporteure :

30. 2019 DASES 53 subventions (119 000 euros) à 7 associations et conventions avec 5 d'entre elles et un second avenant pour leurs actions d'aide à l'accès aux droits.

Élu ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 29 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 29 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

31. 2019 DDCT 49 Autorisation à la Maire de Paris de signer un avenant à la convention de prêt à usage de locaux 3 bis rue Jacques Kablé, 18e arrondissement, avec l'Association PIMMS de Paris

Élu ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 29 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : dont pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :
- Nombre d'abstentions :

32. 2019 DEVE 36 Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de larves de coccinelles et de chrysopes aux Parisiennes et Parisiens.

Élu ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 29 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 29 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Dan LERT et Mme Halima JEMNI, co-rapporteurs :

33. 2019 DEVE 33 COMMUNICATION SANS VOTE : Mise en œuvre du projet « + de nature en ville » du Budget Participatif 2016 - 51 projets d'aménagement d'espaces de biodiversité et de zones humides dans 16 arrondissements.

Élu ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 29 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 29 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

34. 2019 DAC 14 Subventions (398 500 euros), conventions et avenants avec 7 associations dédiées aux arts de la rue et du cirque

Élu ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 29 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 29 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

35. 2019 DAC 250 Subventions (37 000 euros) à trois associations oeuvrant aux actions culturelles en faveur des cultures étrangères et de l'intégration (5e et 19e arrondissements) et signature d'une convention

Élu ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 29 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 29 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Éric THÉBAULT et M. Adjil AHOUJIAN, co-rapporteurs

36. 2019 DAC 339 Subvention (16 500 euros) et convention avec l'association Les Petits Riens (19e).

Élu ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 29 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 29 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Tatiana POUDIOT, rapporteure :

37. 2019 DASES 33 Subventions (230 500 euros) à 14 associations et convention avec 9 d'entre elles pour leurs actions d'inclusion en direction des personnes en situation de handicap.

Élu ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 29 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 29 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

38. 2019 DASES 38 Subventions (84 000 euros) à 7 associations et conventions avec 3 d'entre elles, dans le champ de l'autisme (Irimi Vivace, le Papotin, Pro Aid Autisme, Service +, Turbulences, Apte, Apte Pôle Répit).

Élu ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 29 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 29 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Olivier WANG, rapporteur :

39. 2019 DAE 67 Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens (43 260 euros) et conventions avec les kiosquiers de presse parisiens dont les édicules ont été renouvelés.

Élu ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 29 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 29 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

40. 2019 DAE 110 Subventions (5 500 euros) et conventions avec 2 associations de commerçants pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2018 (19e).

Élu ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 29 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 29 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

41. 2019 DAE 8 Subventions (1 202 000 euros), conventions et avenant avec quinze organismes d'accompagnement ou de financement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social

Élu ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 29 dont 2 pouvoirs écrits

- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 29 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

42. 2019 DDCT 31 Subvention (83 000 euros) à 18 associations, conventions et avenant à convention au titre de l'insertion socioprofessionnelle des Parisiennes éloignées de l'emploi et de la jeunesse.

Élu ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 29 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 29 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Léa FILOCHE et Mme Andrea FUCHS, co-rapporteuses

43. 2019 DASES 55 Subvention (124 000 euros) et avenant avec l'Association de Prévention du Site de la Villette (19e).

Élu ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 29 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 29 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Andrea FUCHS, rapporteure :

44. D192019007 Désignation de représentants au sein du conseil d'administration des collèges et lycées

Élu ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 29 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 29 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

45. 2019 DASCO 21 Divers collèges publics-Dotations 2018 (146 673 euros) au titre du Fonds Commun Départemental des Services d'Hébergement

Élu ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 29 dont 2 pouvoirs écrits

- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 29 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

46. 2019 DASCO 24 Collèges publics Parisiens - Dotations de fonctionnement (20 663 euros), subvention d'équipement (2 239 120 euros), subventions pour travaux (155 414 euros)

Élu ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 29 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 29 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

47. 2019 DASCO 31 Collèges publics parisiens - Subvention (1 323 065 euros) au titre du budget participatif des collèges et du budget participatif parisien.

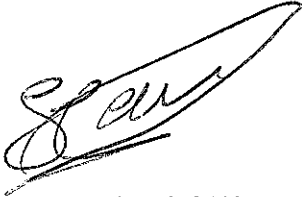
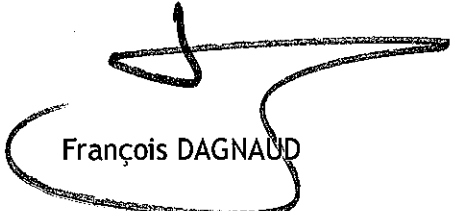
Élu ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 29 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 29 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucun orateur ne demandant la parole, M. DAGNAUD lève la séance du Conseil d'arrondissement à 21h00.

La prochaine séance du Conseil d'arrondissement est prévue le mardi 28 mai 2019 à 20h00.

La Secrétaire de séance	Le Maire du 19 ^e arrondissement
 <p data-bbox="363 1709 523 1738">Gabriel GAU</p>	 <p data-bbox="963 1709 1206 1738">François DAGNAUD</p>